



Ville de Bouxières aux Dames

Bouxières aux Dames, le 16/05/2022

Place de la Mairie
B.P. n° 50031 cedex
54136 Bouxières aux Dames

☎ 03 83 22 72 09

☎ 03 83 22 75 84

✉ Courriel : mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr

Objet : Fiche de renseignements de l'enfant 2022-2023

Cher(s) parent(s),

À toutes les familles ayant des enfants qui seront inscrits à nos services (périscolaire, centre de loisirs, restauration scolaire, navette, mercredi loisirs) pour l'année scolaire 2022-2023, nous demandons à ce que la fiche de renseignements en annexe de ce courrier soit impérativement transmise à la mairie :

Le vendredi 3 juin 2022 dernier délai

À chaque nouvelle année scolaire, cette fiche est obligatoire et doit être renouvelée même si la majorité des informations sont inchangées. Si vous souhaitez la remplir au format numérique, vous pouvez la télécharger depuis le site internet de la mairie (onglet ENFANCE puis ACCUEIL PERISCOLAIRE).

Vous avez plusieurs possibilités pour transmettre cette fiche avec les documents associés :

- soit par mail à l'adresse inscription-jeunesse-bad@orange.fr
- soit déposer la fiche dans la boîte aux lettres de la mairie
- soit déposer le document aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il est impératif d'effectuer l'inscription à l'un de nos services (périscolaire du matin/soir, centre de loisirs pendant les vacances scolaires, restauration scolaire, navette, mercredi loisirs) avant le premier jour de présence de votre enfant.

Dans le cas contraire et selon le règlement respectif de chaque service, nous nous verrions contraints de vous refuser les inscriptions. Les règlements seront consultables sur notre site internet à partir de juin 2022 (onglet ENFANCE et se rendre dans chaque service proposé pour prendre connaissance du règlement).

Les inscriptions pourront se faire par l'intermédiaire du portail famille à partir de juillet 2022 ou par mail à l'adresse inscription-jeunesse-bad@orange.fr. Une hausse des tarifs de 2% de nos services est prévue (applicable à partir du 01^{er} septembre 2022).

À partir de septembre 2022, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui a la compétence de gestion de la restauration scolaire fera évoluer la tarification. Cette évolution vise à mettre en place une meilleure progressivité des tarifs appliqués aux familles. Nous vous laissons prendre connaissance des informations relatives à la tarification.

Enfin, le tract de l'accueil de loisirs Juillet/août (au verso de ce courrier) est aussi consultable depuis le site internet de la mairie. (Onglet ENFANCE puis ACCUEIL DE LOISIRS). Si vous souhaitez des informations concernant les actions jeunesse 12 à 17 ans, vous pouvez contacter Egon, l'animateur jeunesse à l'adresse mail suivante : adosbouxieres@gmail.com

Le service enfance et jeunesse reste à votre disposition pour des questions éventuelles.

Cordialement
Madame CHEVREUX
Adjointe au Maire en charge de l'enfance et
la jeunesse



